Fiche de procédure

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) 2023/0156(COD) Règlement	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
Mettre en place le code des douanes de l'Union et l'Autorité douanière de l'UE Abrogation Règlement 2013/952 2012/0027(COD) Sujet 2.10.01 Union douanière, franchises, transit communautaire 6.20.04 Code des douanes de l'Union, tarifs douaniers, accords préférentiels, règles d'origine Priorités législatives Déclaration commune 2023-24	

Informations techniques

Référence de procédure	2023/0156(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation Règlement 2013/952 2012/0027(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114; Règlement du Parlement EP 57; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 033; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
Etape de la procédure	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
Dossier de la commission parlementaire	IMCO/9/12067